

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 77 – Désignations-Vœux-Motions

DECISION N° 77/01

OBJET : Motion relative au logement social.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Règlement intérieur du Conseil général en date du 18 avril 2008, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 4 – Solidarités, Santé Publique et Logement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

- CONSIDERANT** L'engagement des pouvoirs publics en faveur de la construction de près de 100 000 logements sociaux par an,
- CONSIDERANT** Les récentes déclarations du Gouvernement relatives à une baisse de 10 % du plafond de ressources pour accéder à un logement social et visant à diminuer le nombre de ménages susceptibles d'accéder aux logements sociaux,
- CONSIDERANT** La mesure visant à renforcer les surloyers pour les locataires qui sont au-dessus des plafonds de ressources pour accéder à des logements sociaux,
- CONSIDERANT** Le risque que ces mesures font peser sur la mixité sociale au sein des quartiers populaires,
- CONSIDERANT** Les effets induits par ces mesures sur la solvabilité moyenne des locataires et par là-même celle des bailleurs sociaux, et en particulier l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT Egalement la réforme envisagée de distribution des livrets A par l'ensemble des banques qui risque de réduire les financements disponibles pour les prêts à long terme et d'aggraver le coût de financement du logement social,

Les élus de la majorité du Conseil général de Seine-et-Marne :

DOUTENT Que les familles touchées par les surloyers quittent leur logement, eu égard à la pénurie de logement abordable dans le privé, et au taux de mobilité de 4 % dans le parc social,

EXPRIMENT Leur inquiétude par rapport à ces mesures qui n'apporteront rien au budget de l'Etat, et qui ne libéreront pratiquement aucun logement,

DEMANDENT Au Gouvernement, au nom de la mixité sociale, de revenir sur les mesures envisagées de baisse des plafonds de ressources pour accéder aux logements sociaux et de surloyers pour les ménages les plus aisés, afin d'éviter de ghettoïser les logements sociaux,

DEMANDENT Qu'une obligation soit faite aux banques de reverser l'intégralité des fonds collectés sur les livrets A à la Caisse des Dépôts et Consignations notamment pour permettre à celle-ci de contracter des prêts à long terme avec les bailleurs sociaux.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ